



République Française  
Département LOIRET  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris  
**Mairie de Fréville-du-Gâtinais**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCAERT Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Yohann

Excusé : Mme GEINDREAU Sabine

Absent : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCAERT Jean-Luc

### D2024\_11\_1 – Affectation des résultats 2023 – Annule et remplace la D2024\_11

Après avoir approuvé le compte de gestion **2023** de la Commune, dressé par le Receveur Municipal,  
Après avoir voté le compte administratif **2023** de la Commune,

Considérant les résultats réalisés de la Commune :

– L'excédent d'investissement de	+	27 234,42 €
– L'excédent de fonctionnement de	+	374 873,92 €

Considérant les restes à réaliser en section d'investissement,

– en dépenses	-	52 000,00 €
– en recettes	+	22 500,00 €

Considérant qu'il y a un besoin de financement en section d'investissement, les dépenses reportées étant **supérieures** à l'excédent d'investissement :

– excédent d'investissement	+	27 234,42 €
– reste à réaliser en recettes d'investissement	+	22 500,00 €
– reste à réaliser en dépenses d'investissement	-	52 000,00 €
– <b>besoin de financement</b>	-	<b>2 265,58 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– <b>affecte</b> les résultats <b>2024</b> :		
♦ au 001 : l'excédent d'investissement		<b>27 234,42 €</b>
♦ au 002 : l'excédent de fonctionnement		<b>359 873,92 €</b>
♦ au 1068 : les excédents de fonctionnement capitalisés		<b>15 000,00 €</b>

Les crédits seront inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024  
Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCAERT Jean-Luc